

PREAVIS MUNICIPAL Nº 8/2022 Demande de crédit d'études de CHF 65'000.— pour la réfection de quatre chemins communaux, dans le cadre des améliorations foncières

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction et contexte

L'agriculture occupe 37% et la sylviculture 43% de la surface communale. 80% du paysage sont donc voués aux activités agricoles et forestières. D'où des déplacements réguliers de véhicules lourds sur le réseau routier qui causent au fil des ans des dégradations et une usure généralisée.

La Municipalité a décidé en 2020 d'entreprendre une démarche d'amélioration foncière pour réfectionner à terme tous les chemins utilisés par les exploitants agricoles hors zone habitée. Les dessertes forestières peuvent, de leur côté, également bénéficier de subventions. Elle a sollicité le bureau technique Gemetris SA afin d'exposer la vision d'ensemble des besoins de la commune sur une période prospective de dix ans. Les ouvrages (une douzaine de chemins) à réfectionner ont ainsi été répertoriés selon un ordre de priorité défini.

L'étude préalable, réalisée en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), a donc établi l'inventaire des ouvrages à réfectionner, le devis estimatif de l'ensemble des travaux pour toute la période de planification et pour chaque étape de réalisation.

Grâce aux premiers préavis reçus des services précités, la Municipalité est en possession des éléments nécessaires pour l'établissement des trois étapes préalablement planifiées. Le préavis relatif à l'expertise fédérale réalisée le 5 mars 2020 précise les différentes subventions cantonales et fédérales, selon les travaux à réaliser.

Pour la première étape, la Municipalité a choisi d'entreprendre les travaux des tronçons suivants : la liaison "Riau – Moillebaudin ", le chemin des Bossons, le chemin de l'Epinette et le chemin de la Chérard.

Lors de l'étude préalable, le tronçon « Aux Gros Esserts » avait été sélectionné pour cette première étape. Cependant, le chemin des Bossons a été passé de l'étape 2 à l'étape 1 car ce dernier s'est dégradé ces dernières années, et le choix s'explique aussi par une répartition équilibrée des réfections de routes sur le territoire communal.

Etat des lieux des ouvrages existants

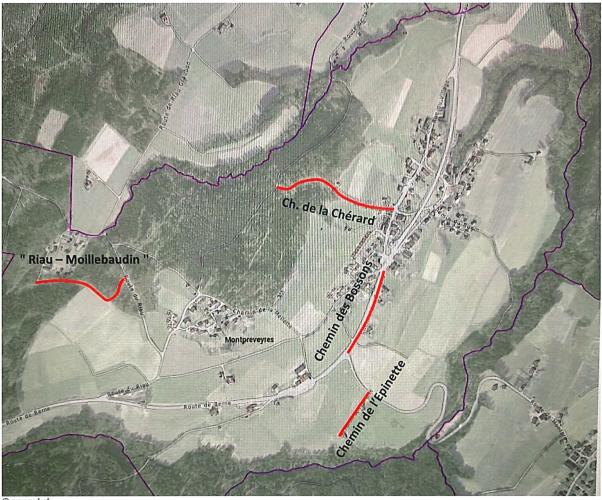
Les chemins précités ont fait l'objet d'un constat photos. Les dégradations observées et l'état des chaussées ont été caractérisés lors de l'étude préliminaire.

D'une manière générale, les chemins agricoles, considérés dans la planification communale, présentent des marques d'usure, parfois importantes. Les chemins souffrent du poids et de l'augmentation croissante des charges des véhicules agricoles ainsi que d'une carence de l'entretien. La fatigue des divers revêtements due aux passages répétés des véhicules se traduit par des déformations locales parfois importantes. Il est remarqué des défauts tels que de l'orniérage, des nids de poule, des fissures, faïençage, etc. Plusieurs parties des chaussées sont atteintes de fissurations importantes du revêtement, principalement sur les bords de la chaussée. Les tronçons nécessitant une réfection légère présentent les mêmes défauts que les tronçons où une réfection totale est projetée, la distinction est peu visible.

Tableau des ouvrages

Les chemins retenus dans la 1ère étape de réfection et d'entretien sont répertoriés ci-dessous :

Chemin	Largeur	Longueur	Largeur subventionnée	Taux des subventions
Liaison « Riau-Moillebaudin »	3.00 m	440 m	3.00 m	jusqu'à 72%
Chemin des Bossons	2.45 à 3.00 m	445 m	3.00 m	jusqu'à 72%
Chemin de l'Epinette	2.40 à 3.00 m	170 m	3.00 m	jusqu'à 72%
Chemin de la Chérard	2.50 et 4.50 m	515 m	3.00 m	jusqu'à 72%
Total		1'570 m		



Etude du projet et coordination avec les services cantonaux concernés

Pour l'essentiel, on parle de réfection totale. Il s'agit de remplacer le coffre actuellement en place par de la grave 0/45, mettre une grave de réglage, puis poser un revêtement bitumineux de type monocouche. Pour les quelques tronçons nécessitant une remise en état périodique (REP), un reprofilage avec une pose d'enrobé sera effectué.

Des essais de portance de la fondation devront être effectués par un laboratoire, afin que la méthode de réfection et les quantités des matériaux soient déterminés précisément. De plus, la teneur en HAP des enrobés devra être également déterminée par le laboratoire.

Dans le but d'anticiper les coûts de réfection des collecteurs des eaux claires et des eaux usées, la Municipalité a prévu de réaliser des inspections caméras des collecteurs sis sur les chemins concernés, là où cela est nécessaire.

Les tronçons forestiers des chemins de la Chérard et de la liaison «Riau-Moillebaudin» demandent une coordination avec le service des forêts. Quant au chemin des Bossons, en lien direct avec la route de Berne, il est nécessaire de s'accorder avec la DGMR.

Il s'agit donc de mandater le bureau technique Gemetris pour coordonner les études – dont les travaux préparatoires d'Infralab et Liaudet-Pial – et entretiens et démarches préalables – auprès du Service des forêts et de la DGMR – nécessaires à la préparation du dossier d'exécution des travaux, pour les soumissions auprès des entreprises de génie civil. Les travaux seront adjugés à l'entreprise qui aura l'offre économiquement la plus avantageuse c'est-àdire, celle qui a reçu la meilleure notation sur la base des critères prédéfinis et en conformité avec la loi sur les marchés publics. Ainsi, les coûts relatifs à l'étape 1 seront connus plus précisément à la suite de la procédure d'adjudication.

Le but de la présente étude est de pouvoir présenter un préavis pour l'exécution des travaux de l'étape 1 au Conseil général au printemps 2023. Sous réserve de son approbation, les travaux pourront démarrer la même année.

Coûts d'études

	Montant
Honoraires de Gemetris	29 355,00 CHF
Honoraires d'Infralab pour analyses de la structure des routes	24 788,20 CHF
Honoraires de Liaudet-Pial pour curage et contrôles caméra	5 000,00 CHF
Total HT	59 143,20 CHF
TVA 7,7%	4 554,03 CHF
Total TTC	63 697,23 CHF

Le crédit d'études concerne la première étape de la planification communale des chemins à réfectionner dans le cadre des améliorations foncières. Les coûts susmentionnés ont été estimés sur la base de devis. Le présent préavis demande au Conseil général un crédit d'études arrondi à CHF 65'000.--.

Financement

Le montant de CHF 65'000.- sera financé par la trésorerie courante et/ou un emprunt, et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. L'amortissement portera sur une durée de cinq ans.

Le montant du crédit d'études entre dans les coûts de réfection des chemins agricoles et forestiers concernés qui bénéficient de subventions de la part de la Confédération et du Canton. Ces dernières devraient couvrir 50 à 70% des coûts. L'enveloppe des subventions sera précisée au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal nº 8/2022 présenté le 16 juin 2022,
- ouï les rapports de la commission ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'études de CHF 65'000 (soixante-cinq-mille) pour la réfection de quatre chemins communaux, dans le cadre des améliorations foncières,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 9 mai 2022

Municipal responsable : M. Philippe Thévoz

Philippe Thé

Manicipalité

Secrétaire

talia Torny